

# LE

# REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



La fête de l'hiver sera reportée au

# 5 mars 2022.

*Un évènement à ne pas manquer!*



Pour plus détails,

Suivez-nous sur notre page:  
notre page:

**La fête d'hiver  
de Saint-Liboire**



Volume 38 • Numéro 1  
FÉVRIER 2022

Le prochain Reflet sera  
DISPONIBLE LE 15 MARS



Saint-Liboire



Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

À la  
mairie

CONSEIL  
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAÏ**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL  
Premier mardi  
de chaque mois,  
19 h, sauf exception

# Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## HEURES D'OUVERTURE :

### Hôtel de ville

Lundi au jeudi : ..... 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : ..... Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

# Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

### Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



# Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



## SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

**VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ**



Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

# Services MUNICIPAUX

**France Desjardins**, GMA  
Directrice générale  
& greffière-trésorière

**Nadine Lavallée**  
Adjointe à la direction générale

**Louise Rajotte**  
Agente à la comptabilité

**Miriam Houhou**  
Inspectrice en bâtiment  
et environnement

**Monic Guérin**  
Agente administrative

**Sylvain Laplante**  
Directeur général adjoint

**Charles Gaucher**  
Employé de voirie

**Éric Bessette**  
Employé de voirie

**Régnald Larocque**  
Employé de voirie

**Patricia Perazzo Ratto**  
Traitement des eaux

**Jean-François Demers**  
Directeur incendie

**Serge Desjardins**  
Service de premiers répondants

# LA VIE À SAINT-LIBOIRE

## FÉVRIER 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Lundi	14		<i>Bonne Saint-Valentin</i>	
<i>14 au 25 février 2022 – Période d'inscriptions – maternelle 5 ans – École Henri-Bachand</i>				

## MARS 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	1 <sup>er</sup>	19 h	<i>Séance de conseil</i>	Selon les recommandations de la Santé publique
Samedi	5		Fête d'hiver de Saint-Liboire	
Dimanche	13		<b>On avance l'heure! – Changer les piles de vos avertisseurs</b>	

La municipalité de Saint-Liboire tient à informer sa population qu'elle a reçu une aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

En effet, le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a offert cette aide financière à toutes les municipalités afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité, permettant ainsi d'aider certains de nos organismes ou partenaires.

Par souci de transparence la municipalité désire vous informer où et comment l'argent a été distribué jusqu'à maintenant :

- > **Les Loisirs de Saint-Liboire** ont reçu un montant de 73 998,44 \$ afin de combler les dépenses fixes dues au manque de revenus qu'ils ont habituellement.
- > **Les Paniers de Noël** ont reçu un montant 7 000 \$ sur deux ans puisqu'ils n'ont pu faire de collecte en 2020 et 2021.
- > **Les Chevaliers de Colomb** ont reçu un montant de 1 404,40 \$ afin d'aider à combler le manque de location de leur local.
- > **L'école Henri-Bachand** a reçu ou recevra un montant total de 39 000 \$ afin de combler le manque de commanditaires pour le programme initiation sport-réussite éducative pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle.

Un montant de 10 299,30 \$ pour la municipalité a servi à l'achat d'équipements sanitaires,

matériel informatique et vidéo pour les séances de conseil en visioconférence et différents achats d'équipements.

TOTALISANT LA SOMME DE : **131 702,74 \$**



Saint-Liboire



Saint-Liboire

Voici la  
présentation  
de notre

**DIRECTRICE  
GÉNÉRALE**



# France DESJARDINS

Salutations à vous toutes et tous,

Permettez-moi de me présenter, France Desjardins, votre directrice générale de la municipalité de Saint-Liboire depuis plus de 6 ans maintenant. Ayant débuté le 10 août 2015, pendant le mandat du maire Denis Chabot, et ensuite avec le maire Claude Vadnais et tout récemment avec notre nouveau maire Yves Winter.

J'ai commencé ma carrière municipale en 1994 à la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, près de mon domicile, j'habite à Acton Vale depuis toujours. J'ai également travaillé à la municipalité de Saint-Hugues pendant un an en remplacement de la direction générale ainsi qu'à Saint-Simon pendant 7 ans. Alors vous comprendrez que j'ai plus de 27 années de métier dans le monde municipal.

J'ai 3 enfants, dont mon aînée Amélie qui est infirmière aux soins intensifs de l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe. Mon second enfant, David est artiste-acrobate au Cirque du Soleil dans le spectacle « O » à Las Vegas et il m'a donné le plus beau cadeau qui soit, mon petit-fils Kyle qui a maintenant 5 ans (qui parle couramment 4 langues et en apprentissage pour une 5<sup>e</sup>) et que je ne vois pas assez souvent, malheureusement. Et mon dernier fils, Charles-Antoine, qui avait une carrière de Chef cuisinier et qui a changé de vocation pour être maintenant sur le transport. Sans oublier le dernier membre de la famille, mon chat Ramsès, j'adore les animaux et pas question de leur faire du mal sous mes yeux.

Finalement, j'aime mon métier, on a constamment à s'adapter et revoir nos façons de procéder, soit à cause des nouvelles lois, ou règles émises par nos gouvernements provincial ou fédéral qui n'arrêtent pas d'être modifiés et qui nous dictent ce qui est permis et ce qui ne l'est plus. Le contact avec les citoyennes, citoyens, les élus(es), les employés municipaux, les collègues des différentes municipalités, de plus que la MRC fait en sorte qu'on ne s'ennuie jamais dans une municipalité, beaucoup de nouveautés et d'ajustements à chaque jour.

Au plaisir de vous côtoyer, soit au bureau municipal ou à un autre endroit dans la municipalité.

Votre Directrice Générale et greffière-trésorière,  
France Desjardins, GMA (Gestionnaire Municipale Agréée)



Saint-Liboire

# ATTENTION!

## CONSOMMATION D'EAU INHABITUELLE...



Le service d'aqueduc de la municipalité de Saint-Liboire a observé une consommation d'eau potable inhabituelle et ce, depuis le mois d'août dernier. Cela étant probablement dû à une fuite, à ce jour indétectable.



Nous demandons donc la collaboration des citoyens-nes reliés-es au réseau d'aqueduc, de vérifier l'état de leurs équipements et installation afin d'informer la municipalité de toute anomalie pertinente, que ce soit une pression anormalement basse ou un ruissellement d'eau extérieur, etc.



### Aidez-nous à vous aider!



# C'est le moment de payer les taxes municipales !

## 1<sup>er</sup> versement : 23 mars 2022

Les taxes foncières procurent à la Municipalité de Saint-Liboire les fonds dont elle a besoin pour assurer les services et rembourser certains investissements réalisés au cours des années. Le compte de taxes municipales est envoyé aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation au cours du deuxième mois de l'année civile. Il est payable en **trois (3) versements** répartis durant l'année en cours.



### Dates d'échéance

Il est important de respecter les trois échéances **23 mars, 21 juin et 19 septembre 2022.**

### Méthodes de paiement :

- **En ligne** – Dans votre liste de fournisseurs sur le site internet de votre institution financière, inscrire **MUNICIPALITÉ ST-LIBOIRE – TAXES (QC)**
- **Au comptoir de votre institution financière**
- **Par la poste ou boîte aux lettres (chèques)**  
151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec J0H 1R0



### Dès que la situation le permettra

- **En personne à l'Hôtel de Ville** (argent et débit)  
151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire
- ☆ **Si vous devez absolument vous déplacer, merci de prendre rendez-vous.**

## AVIS IMPORTANT

- Veuillez noter qu'**aucun reçu d'encaissement ne sera posté dorénavant.**
- **Un seul avis de rappel vous sera envoyé par la poste** à la suite du dernier versement de taxes
- Dorénavant, en cas d'erreur de paiement de votre part, **des frais de 25 \$ seront facturés** pour chaque demande de remboursement.

**Vous êtes propriétaire ou vous venez juste d'acquérir une propriété, et vous n'avez pas reçu votre compte de taxes pour l'année 2022, communiquez immédiatement avec le bureau municipal au 450 793-2811 poste 2121 ou par courriel à [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)**



# BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le comité de la fête d'hiver est activement à la recherche de bénévoles voulant s'impliquer la journée du **5 MARS 2022**.

## Plusieurs postes à combler:

*(Pour quelques heures ou la journée complète)*

- Accueil sur le site
- Mascottes
- Surveillants des jeux gonflables (16 ans et plus)
- Service au bar (18 ans et plus)
- Surveillants aux glissades
- Et plusieurs autres.

Si vous êtes intéressés à donner un peu de votre temps, afin de rendre cette journée mémorable, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante: [Poste6@st-liboire.ca](mailto:Poste6@st-liboire.ca) ou via notre page.

  
Saint-Liboire



Suivez-nous sur notre page:  
**La fête d'hiver de Saint-Liboire**

# Nouvelles acquisitions



21, place Mauriac,  
450-793-4751

## Romans adulte

- La villa Rose. 5 / Macomber, Debbie
- L'inconnue de la Seine / Musso, Guillaume
- L'improbable voyage d'Audrey Mercier. 3 / Verilli, Sandra
- Jusqu'au dernier cri : une enquête de Victor Lessard / Michaud, Martin
- Tiohtiá:ke / Jean, Michel
- Le promeneur de chèvres / Ruel, Francine
- S.O.S. on est pris avec le père Noël! / Bourgault, Catherine

## Documentaires jeunesse

- Cochon Dingue fait la fête! / Lachapelle, Karine
- Les rats laveurs / Bergeron, Alain M.
- Tout le monde! / Gravel, Elise,
- Les crapauds / Bergeron, Alain M.
- Les loups / Bergeron, Alain M

## Bandes dessinées

- Pokémon noir et blanc De Hidenori Kusaka | Satoshi Yamamoto
- Pokémon : la grande aventure ! De Hidenori Kusaka | Mato
- La guerre de Catherine / Fauvel, Claire
- Bootblack. 1 / Mikaël
- Les vieux fourneaux. 1 et 2 / Lupano, Wilfrid
- La Petite Russie / Desharnais, Francis

## Albums

- Attention au dino! / Ménard, Valérie
- Bebop et Rocksteady / Lalonde, Cécile
- Découvre les aliments avec moi! / Loppinot, Dominique de
- Cher garçon / Rosenthal, Paris
- Le koala qui ne voulait pas / Bright, Rachel
- Un papa dans l'équipe de soccer / Fergus, Maureen
- Cow-boy Jimmy et la nuit d'épouvante / Partis, Joanne

Bénévoles  
on a besoin  
de vous !





## Enfin, nous pouvons reprendre nos activités!

Café rencontre\* dimanche 20 février à 13 h 30, centre communautaire, Upton

### *Vous êtes passionnés d'horticulture, de jardinage, de permaculture et d'écologie... Cette rencontre est pour vous!*



Nous vous invitons, dimanche le 20 février 2022 à 13 h 30 au centre communautaire d'Upton, pour la seconde édition du café rencontre et ce peu importe que vous soyez membres ou non. Inviter vos amis qui ont les mêmes passions que vous, ils sont les bienvenus!

Au programme : discussions entre nous sur nos passions horticoles, et échanges afin de mieux nous connaître. Afin de démarrer la discussion nous prévoyons quelques invités pour nous faire une petite présentation sur leurs passions... Entre autres, madame Sylvie Lacasse, membre du Cercle des mycologues de l'Estrie depuis environ 15 ans.

Cette rencontre a pour but de se rencontrer en dehors du contexte des conférences, pour mieux connaître vos attentes pour les prochaines activités. Nous voulons connaître quels sont vos sujets d'intérêts pour ainsi planifier les prochaines conférences à vous offrir.

Au plaisir de se rencontrer le 20 février prochain, Centre communautaire, 885 rue Lanoie, Upton

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers



Yves Winter, président  
[shelc@fsheq.net](mailto:shelc@fsheq.net) [www.shelc.fsheq.org](http://www.shelc.fsheq.org)

\* **Passeport vaccinal requis**, à noter que nous respecterons les consignes de santé publique en vigueur lors de la conférence.



L'environnement  
notre passion!

# QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année.

L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires. **De plus, il se mélange à l'oxygène de votre résidence vu la pesanteur similaire.**

**SEUL UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE PEUT VOUS ALERTER DE SA PRÉSENCE.**

## D'où provient le monoxyde de carbone ?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible :

1. Tout système de chauffage non électrique : Fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
2. Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
3. Des génératrices;
4. De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;
5. Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, chauffe-eau;
6. Des appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.



## Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone



Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

## La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air
- Le temps d'exposition
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé général.

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblants, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement à la mort en quelques minutes seulement.

## Quoi faire lorsque vous avez des symptômes ou qu'un avertisseur de monoxyde de carbone sonne

### Si vous avez des symptômes d'intoxication ou si l'avertisseur de monoxyde de carbone sonne :

Vous devez avant tout penser à votre sécurité.

1. Quittez les lieux et dirigez-vous à l'extérieur.
2. Composez le 9-1-1.
3. Fermez la porte en quittant les lieux afin que le service incendie puisse trouver l'endroit de la fuite.
4. Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

## Et le comité de pastorale paroissial



Avec l'ouverture des lieux de culte le 7 février dernier, nous avons repris nos activités, incluant les catéchèses. Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanches, la messe est célébrée à 9 h, ici à Saint-Liboire. Pour l'horaire de toutes les messes de l'unité des semeurs, veuillez consulter le feuillet paroissial. Le passeport vaccinal est exigé.



Le carême c'est 40 jours pour devenir de meilleures personnes et se laisser transformer par le Christ ressuscité! Cette année, **le carême débute le mercredi 2 mars. Le matin même à 8 h 30, nous aurons une messe à Saint-Liboire, avec la cérémonie des cendres.** À 19 h, à l'église d'Upton, il y aura la célébration des cendres pour l'unité des semeurs.



Cette année nous sommes conviés « avec Lui, renaître autrement... » en renouvelant notre foi, en étant espérance et en accueillant au plus intime de notre cœur l'immense tendresse et l'amour du Seigneur.

Avec lui, renaître autrement



Dans un monde qui aspire au changement, Seigneur nous te prions. Regarde notre Terre en détresse, écoute les cris des pauvres et des malades, entends les appels des assoiffés de justice, vois nos maigres efforts d'unité et de paix. Qui pourra répondre au désir de notre cœur?

Notre histoire déborde de mauvais souvenirs, nous avons besoin d'un monde nouveau! En toi seul se trouve notre avenir. Tu es le premier mot de notre alliance, l'horizon de notre humanité, le chant de notre espérance, l'origine de tout amour.

Nous étions seuls et égarés. Tu as choisi un homme au nom de Jésus, tu l'as comblé de ton esprit pour qu'il annonce une vie nouvelle avec toi. Avec sa mort et sa résurrection, il nous a donné la liberté d'une renaissance. Louange à toi, Père de Jésus et notre Père!

Lise Lachance

# OPÉRATION 1<sup>er</sup> MARS



Le 1<sup>er</sup> mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un cégep pour un programme technique régulier ou préuniversitaire.

Si vous ou votre enfant envisagez de poursuivre des études collégiales à l'automne 2022, il est temps de se questionner et d'explorer les programmes offerts ainsi que les cégeps où ils sont enseignés.

Il est important de préparer son processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main pour s'assurer de ne pas dépasser la date limite du 1<sup>er</sup> mars. Les demandes peuvent être faites à partir de la mi-janvier. Lors de la demande d'admission au collégial, il y a des frais de 30 \$ et certains documents sont requis pour que le tout soit complet et admissible.

Vous pouvez être accompagné à travers les étapes de ce processus par un professionnel de l'orientation. Ces professionnels peuvent non seulement vous aider dans chacune des étapes plus techniques de la demande d'admission, mais aussi vous guider, orienter et conseiller sur les différents programmes selon vos intérêts et besoins.

Pour les élèves du secondaire, des conseillers d'orientation sont disponibles dans chacune des écoles du Centre de services scolaire de leur région. Si vous êtes un adulte qui souhaitez effectuer un retour aux études, vous avez accès gratuitement au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Également, le projet SARCA Mobile est toujours actif, alors si vous demeurez dans l'une des 16 municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, vous bénéficiez du service directement à votre municipalité, pas besoin de se déplacer. Vous pouvez communiquer par téléphone ou courriel avec la conseillère, vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

**Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle**  
**audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca • 450 773-8401, poste 6731**



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec





**APEH**<sup>RVM</sup>  
Association des parents des enfants  
handicapés Richelieu-Val-Maska

L'APEH RVM accompagne, soutient, informe et sensibilise les familles dans leur processus et leur cheminement. Nous défendons les droits individuellement et collectivement depuis bientôt 50 ans. Votre famille compte un enfant, qui a des besoins particuliers? L'association peut vous apporter son appui. Nous travaillons avec les familles de tout type de handicap et/ou de trouble neurodéveloppemental. Nouveauté en 2022, nous accompagnerons maintenant les familles d'enfant TDAH et doué (double exceptionnalité). Pour en connaître davantage sur nos services, rendez-vous au

[www.apehrvm.org](http://www.apehrvm.org)



## Opération vaccination COVID-19

**Vous n'êtes pas encore vacciné(e) ou vous n'avez pas encore reçu votre dose de rappel?**

# Notre équipe mobile sera :

**Samedi et dimanche, 26 et 27 février**

**Pavillon JEFO**

**2710 rue Beuparlant, Saint-Hyacinthe • 9 h à 16 h**

**Infos complémentaires!**

[www.quebec.ca/vaccinCOVID](http://www.quebec.ca/vaccinCOVID)

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Montérégie-Est

Québec

# Votre enfant aura 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain?

Grâce au programme Passe-Partout, accompagnez-le pour sa future entrée à la maternelle en lui permettant de vivre une première expérience positive avec l'école!

## Activités :

- Deux fois par mois, en journée, les enfants vivront deux heures de plaisir avec une enseignante.
- Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront à l'école faire de belles activités ensemble. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

**Durée :** De septembre à juin

**Du 14 au 25 février**, nous vous invitons à vous rendre au [www.csssh.gouv.qc.ca](http://www.csssh.gouv.qc.ca) pour faire l'inscription de manière électronique. Vous devrez présenter ultérieurement les documents suivants : certificat de naissance de l'enfant (grand format) et deux preuves de résidence.

**Faites vite! Les places sont limitées!**

Pour information : 450 773-8401 #6557



Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Québec



MON ENFANT AURA BIENTÔT 4 ANS. JE PLANIFIE, JE RÉFLÉCHIS...



Lieu	Milieux familiaux	Installations (Centre de la petite enfance) CPE	Passe-Partout	Préscolaire 4 ans à temps plein
Dans les maisons privées des responsables de milieu familial. <b>Liste des milieux familiaux</b>	Dans les établissements de services de garde éducatifs à l'enfance. <b>Liste des installations (CPE)</b>	Dans les écoles du Centre de services scolaire offrant le programme Passe-Partout <b>Liste des écoles offrant le programme</b>	Dans les écoles du Centre de services scolaire offrant le programme Préscolaire 4 ans <b>Liste des écoles offrant le programme</b>	
Tous les enfants de 0 à 5 ans	Tous les enfants de 0 à 5 ans	Pour les enfants de 4 ans avant le 1 <sup>er</sup> octobre et leurs parents	Pour les enfants de 4 ans avant le 1 <sup>er</sup> octobre	Le programme comporte un volet parental (avec activités parent-enfant).
La Place 0-5 ans ou CPE-BC de votre secteur, pour information 1 844 270-5055 <b>Place 0-5 ans</b>	La Place 0-5 ans, pour information 1 844-270-5055 <b>Place 0-5 ans</b>	<b>En ligne ou auprès du secrétariat de l'école de votre secteur</b> , durant la période d'inscription scolaire (14 au 25 février 2022), pour information : 450 773-8401 p.6557	<b>En ligne ou auprès du secrétariat de l'école de votre secteur</b> , durant la période d'inscription scolaire (14 au 25 février 2022), pour information : 450 773-8401 p.6349	
Les responsables d'un milieu de garde éducatif (RSG) appliquent le programme éducatif <b>Accueillir la petite enfance</b> . Le programme vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants qu'ils accueillent</li> <li>• Offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global</li> <li>• Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser leur inclusion sociale.</li> </ul>	Les centres de la petite enfance (CPE) appliquent le programme éducatif <b>Accueillir la petite enfance</b> . Le programme vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants qu'ils accueillent</li> <li>• Offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global</li> <li>• Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser leur inclusion sociale.</li> </ul>	Passe-Partout est un programme d'animation s'adressant aux enfants de 4 ans et à leurs parents. Il a une double mission : donner le goût de l'école en vivant cette transition à petits pas avec son parent et vivre une expérience positive. De plus, ce programme vise à accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur afin de favoriser un regard bienveillant sur leur enfant. Les activités se déroulent de septembre à juin, trois fois par mois, à raison de deux demi-journées pour les enfants et de 8 soirées parents-enfants durant l'année scolaire.	Le <b>programme de formation à l'éducation préscolaire</b> vise le développement global des enfants tout en offrant des interventions préventives afin de répondre aux besoins de ceux-ci. L'enseignant (e), en collaboration avec les parents et l'équipe-école, soutiendra les enfants à développer leur plein potentiel par des jeux libres accompagnés, des activités éducatives, des jeux moteurs et des routines. L'enfant pourra évoluer dans un environnement qui enrichira ses expériences de vie dans un contexte éducatif bienveillant de qualité.	
6 enfants / 1 éducateur (trice) 9 enfants / 2 éducateurs (trices)	10 enfants / 1 éducateur (trice)	16 ou 17 enfants / 1 enseignant (e) + 1 autre adulte au besoin 16 ou 17 parents / 1 Conseiller (ère) à l'éducation préscolaire	16 ou 17 enfants / 1 enseignant (e) + 1 ressource spécialisée	
5 jours semaine selon l'horaire du milieu Excluant les jours fériés et les vacances annuelles de l'éducateur (trice)	5 jours semaine selon l'horaire du service éducatif à l'enfance Excluant les jours fériés	16 rencontres pour les enfants de 2 h durant la journée et 8 soirées (Parent-enfant) De septembre à juin <b>Voir un exemple de calendrier ici</b>	5 jours semaine de septembre à juin, selon le calendrier scolaire (excluant les jours fériés, la relâche et les journées pédagogiques) <b>Voir le calendrier scolaire ICI</b>	
Assumé par le parent	Assumé par le parent	Assumé par le parent, possibilité de transport en milieu rural (variable)	Transport scolaire disponible selon la politique en vigueur	
Soutien aux enfants ayant des besoins particuliers.	Soutien aux enfants ayant des besoins particuliers.	Soutien aux enfants ayant des besoins particuliers. À la suite des observations de l'équipe Passe-Partout, l'enfant pourrait être recommandé au service d'orthophonie du Centre de services scolaire.	Service de garde disponible avant, après les heures de classe et durant l'heure du dîner \$ Dépistage des troubles de langage (orthophonie)	
Repas / Collations	Repas et collations fournis par le milieu de garde	Repas et collations fournis par le milieu de garde	Besoin de fournir deux collations et un dîner. Certaines écoles offrent un service de cafétéria \$	
Tarif	Subventionné : 8.50\$ Privé : Variable avec crédit d'impôt	Subventionné : 8.50\$ Privé : Variable avec crédit d'impôt	10\$ pour l'année + Achat du matériel scolaire	Gratuit Achat du matériel scolaire Fréquentation service de garde et camp de jour (à vérifier auprès de votre municipalité) au besoin \$

## AOÛT À DÉCEMBRE

## AVANT L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Rechercher l'école de votre secteur.

Consulter le site Internet de votre Centre de services scolaire pour connaître l'école de fréquentation de votre enfant.

S'assurer d'avoir le certificat de naissance de votre enfant (grand format).

Si vous ne l'avez pas en main, vous devez faire une demande : [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca) ou en composant le 1-800-622-6232, des frais (\$) sont à prévoir.



## JANVIER À FÉVRIER

## LORS DE L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Se renseigner au sujet des modalités d'inscription.

Consulter le site Internet du Centre de services scolaire.

Procéder à l'inscription de votre enfant.

Selon le fonctionnement annoncé, avoir en sa possession les documents requis, généralement:

- Certificat de naissance et documents concernant l'immigration pour les enfants nés à l'extérieur du Canada ;
- Deux preuves de résidence (vérifier sur le site Internet de votre centre de services scolaire pour savoir lesquelles sont acceptées) ;
- Rapports de professionnels consultés pour votre enfant (si pertinent).

Prendre connaissance des différents documents remis suite à l'inscription.

Inscrire les dates importantes à l'agenda.



## MARS À JUIN

## AVANT LA RENTRÉE À L'ÉCOLE

Prendre connaissance du document\* présentant le portrait de votre enfant et autoriser l'échange d'information avec l'école.

Ce document permet l'échange d'information entre le milieu fréquenté par votre enfant (garderie, CPE, Passe-Partout, etc.) et l'école. Il permet au personnel de l'école de mieux connaître votre enfant et de l'accueillir dans le respect de ses forces et de ses besoins.

\* Ce document est généralement complété par le milieu de garde de votre enfant, s'il en fréquente un.



S'il y a lieu, compléter les documents remis par l'école pour mieux connaître votre enfant.

Ces documents vous permettent, à votre tour, de présenter votre enfant et votre famille à son enseignante.

Participer aux différentes activités pré-rentree proposées par l'école, le service de garde, les organismes communautaires ou la municipalité.

Ces activités permettront, à votre enfant et à vous, de vous familiariser avec l'école et de rencontrer le personnel scolaire (ex.: visites, rencontres d'informations, etc.).



**NOTE :** Saviez-vous que dès l'âge de 3-4 ans, il est possible de prendre rendez-vous pour un examen de la vue ? **C'est gratuit !** Il est également recommandé de faire vacciner votre enfant avant l'entrée à l'école (informez-vous auprès de votre CLSC).

TOUT AU LONG DU PROCESSUS, DISCUTEZ DE L'ÉCOLE AVEC VOTRE ENFANT, ÉCOUTEZ-LE, ENCOURAGEZ-LE À NOMMER SES ÉMOTIONS ET RASSUREZ-LE AU BESOIN !  
**SOYEZ CONFIANT, RÉCONFORTANT ET POSITIF !**



Afin de faciliter la lecture du présent texte, le féminin a été employé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.



**Faire des activités pour se familiariser avec le fonctionnement de l'école.**

- Profiter des vacances pour :
- Jouer dans le parc-école ;
  - Faire le trajet de la maison vers l'école ;
  - Faire des pique-niques avec la boîte à lunch ;
  - Lire des livres sur le thème de l'école ;
  - Permettre à votre enfant de jouer avec des enfants qui iront à la même école ;
  - Etc.

Il est important de toujours parler positivement de l'école en présence de votre enfant. Cela lui montrera qu'il peut avoir confiance en son futur milieu.

**Faire l'achat du matériel scolaire et l'identifier.**

L'école vous fournira la liste du matériel scolaire nécessaire. Impliquer votre enfant dans la préparation de ce matériel est une bonne occasion de discuter avec lui de l'entrée scolaire qui approche.

**Réviser l'organisation familiale en fonction du nouveau contexte scolaire.**

- Prévoir vos besoins concernant :
- Le service de garde scolaire pour les périodes du matin, du midi et du soir (l'école vous demandera probablement dès le mois de mai ou juin si vous êtes en mesure déjà de confirmer vos besoins pour le service de garde) ;
  - La surveillance pour la période du dîner si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde et ne retourne pas dîner à la maison ;
  - Le transport pour les périodes du matin et du soir (autobus, voiture ou à pied) ;
  - L'aménagement de votre horaire en lien avec l'entrée progressive (s'il y a lieu).

Au moins 1 à 2 semaines avant la rentrée, mettre en place à la maison un horaire pour votre enfant qui l'aidera à développer son autonomie et à diminuer son stress (heure du coucher, routines du matin et du soir, etc.).

**Profiter de la rentrée progressive pour permettre à votre enfant de se familiariser graduellement avec le service de garde scolaire (s'il est prévu qu'il fréquente le service de garde scolaire).**

La rentrée progressive (horaire ajusté lors des premières journées d'école) permet de plus petits groupes. Ainsi, l'enseignante et l'éducatrice du service de garde scolaire peuvent accorder plus de temps et d'attention à votre enfant pour apprendre à le connaître, le sécuriser et développer une relation de confiance avec lui. Il s'agit d'une bonne occasion pour votre enfant de se familiariser avec le service de garde, en y passant de courtes périodes.

**Participer à la rencontre de parents (en groupe).**

Il s'agit d'un moment privilégié pour vous de rencontrer l'enseignante de votre enfant, de voir sa classe, de connaître la routine de la journée et de poser des questions.

**Discuter avec votre enfant.**

- Démontrer de l'intérêt à propos de ce que votre enfant vit :
- Questionnez-le sur son enseignante, ses amis, ses activités, les choses qu'il apprécie le plus et qu'il apprécie le moins, etc. ;
  - Demandez-lui comment il se sent (cela lui permettra de nommer ses émotions) ;
  - Etc.

En discutant avec lui, cela vous permettra d'en connaître davantage sur le quotidien de votre enfant et de savoir comment se déroule son adaptation. *(Au besoin, certains services d'organismes communautaires ou du réseau de la santé et des services sociaux peuvent vous soutenir.)*

**Prendre connaissance de la première communication officielle.**

L'école vous transmettra une première communication (mi-octobre). Ce sont les premières observations de l'enseignante sur l'adaptation de votre enfant à l'école.

**Participer à la rencontre de première étape avec l'enseignante.**

L'enseignante de votre enfant vous fera parvenir une invitation pour cette rencontre qui aura lieu en novembre. Ce moment d'échange vous permettra de discuter ensemble des premières observations concernant votre enfant.

**Au besoin, communiquer avec l'enseignante de votre enfant pour tout questionnement ou inquiétude.**

La communication et la collaboration avec l'école sont des éléments importants pour le parcours scolaire de votre enfant. L'enseignante demeure disponible pour discuter avec vous, au besoin.





# RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

**MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!**



[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

## Quelques astuces

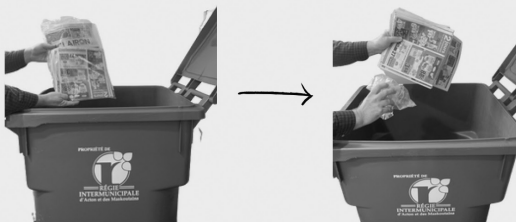
**1** Faire un sac de sacs



**2** Recycler seulement les contenants, emballages et imprimés recyclables



**3** Retirer le journal et les dépliants publicitaires du Publisac



450-774-2350  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

## MON BAC BRUN TOUT L'HIVER... SANS SOUCI !

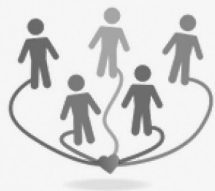
Pour éviter que la matière organique gèle et colle aux parois, placer un journal au fond du bac sur la grille et un sac de papier dans celui-ci !



### RAPPEL IMPORTANT

Les cendres ne vont jamais dans les bacs !  
Elles constituent un risque d'incendie important

**450-774-2350 • [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)**



## Activités de février 2022



**En 2022, quel engagement  
choisissons-nous pour vivre en couple ?**

**Conférencière:**

**Hélène Lussier, animatrice auprès des couples  
Mercredi 9 février 2022 à 19 h 30**



**Perte d'autonomie et proche aidance  
-Tirez votre épingle du jeu!**

**Conférencière:**

**Annie Goyette, Bachelière en sociologie et auteure  
15 février 2022 à 19 h 30**



**LGBT...Quoi ?**

**Conférencière:**

**Jessica Grenon, bachelière en sexologie  
Mercredi 23 février 2022 à 19 h 30**

---

### Informations :

Irène Dubois : 450 501-3375  
Hélène Lussier : 450 236-0246

**Inscription obligatoire**

<https://www.ffry.ca/activites/>

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 11 janvier 2022 et débutant à 19 h 12, selon le décret ministériel, sans la présence du public, par visioconférence.

Étaient présents par visioconférence :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-01-01

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## 1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et extraordinaire du 14 décembre 2021

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Règlement numéro 339-21 décrétant les taux de taxes pour l'année 2022

3.4 Règlement numéro 340-21 sur le crédit de taxes foncières

3.5 Demande de subvention des Premiers Répondants de Saint-Liboire

3.6 Réserve pour les puits – transfert des sommes perçues en 2021

3.7 Renouvellement et adhésion de la DG et de l'adjointe à la direction générale

3.8 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'élection

3.9 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

3.10 Formation obligatoire des élus à l'éthique et la déontologie municipale

3.11 Projet de règlement numéro 341-22 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé – Avis de motion

3.12 Déclaration commune « Engagez-vous pour le communautaire »

3.13 Offre de services professionnels en urbanisme

3.14 Programmation de travaux #3 pour la TECQ 2019-2023

3.15 Projet de règlement numéro 342-22 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion

3.16 Projet de règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers - Avis de motion

3.17 Renouvellement soutien technique informatique avec FQM 2022

3.18 Embauche temporaire aux travaux publics

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Renouvellement d'adhésion du directeur incendie à l'AGSICQ

4.2 Achat de divers articles pour le service incendie

## 5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre pour achat d'un véhicule hybride aux travaux publics

5.2 Contrat de fauchage et débroussaillage avec le MTQ

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Projet de règlement de PPCMOI – Avis de motion

## 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de subvention des Loisirs

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CORRESPONDANCE

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et extraordinaire du 14 décembre 2021

Résolution 2022-01-02

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et extraordinaire du 14 décembre 2021 soient adoptés tels que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

> La séance est sans la présence du public et aucune question n'a été reçue à la municipalité.

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

#### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-01-03

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de décembre 2021 totalisant la somme de 554 261,28 \$, en plus des salaires versés au montant de 82 674,40 \$ et d'en ratifier le paiement.

*La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.*

#### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-01-04

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 13 725,53 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

*La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.*

#### 3.3 Règlement numéro 339-21 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2022

Résolution 2022-01-05

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 339-21

#### DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

**ATTENDU** que l'article 988 du Code Municipal mentionne que le Conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet de fixer les modalités de leur perception;

**ATTENDU** que l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 339-21 soit adopté et qu'il y soit stipulé et décrété ce qui suit :

*Le règlement complet est disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca).*

*st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.*

#### 3.4 Règlement numéro 340-21 sur le crédit de taxes foncières

Résolution 2022-01-06

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 340-21

#### RENOUVELANT LE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES APPLICABLE SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES

**ATTENDU** que le Conseil municipal juge opportun de stimuler la construction résidentielle sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU** que le Conseil municipal veut continuer de se prévaloir de l'article 85.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU);

**ATTENDU** qu'il y a lieu de préciser que ce crédit ne s'applique qu'aux maisons à vocation résidentielle unifamiliale et/ou bigénérationnelle;

**ATTENDU** qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 340-21 est adopté et décrète ce qui suit :

*Le règlement complet est disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.*

#### 3.5 Demande de subvention des Premiers Répondants de Saint-Liboire

Résolution 2022-01-07

Considérant qu'une somme de 20 000 \$ a été prévue au budget 2022 à titre de subvention annuelle de fonctionnement pour le service de Premiers Répondants;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la subvention de 20 000 \$ allouée au Service de Premiers Répondants pour l'année 2022 en procédant à quatre (4) versements de 5 000 \$ payables aux deux mois à compter du mois de 1er mars 2022 et ce, jusqu'à parfait paiement, et d'en effectuer ledit paiement.

*Le conseiller Yves Taillon tient à préciser que lui-même ainsi que les conseillers Marie-Josée Deaudelin et Serge Desjardins font partie de l'équipe des 1<sup>er</sup> Répondants de Saint-Liboire.*

#### 3.6 Réserve pour les puits – transfert des sommes perçues en 2021

Résolution 2022-01-08

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 177-02 et de la résolution numéro 239-05, tout nouveau branchement au réseau d'aqueduc est facturé au coût de 2 500 \$;

Considérant que de nouveaux branchements ont été effectués en 2021 et que des frais ont été perçus à cet égard afin d'effectuer le remboursement des règlements d'emprunt réalisés pour l'opération des puits;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la

directrice générale à procéder au transfert de la somme de 9 646 \$ à la réserve des puits, portant ainsi le total de la réserve à 98 900,41 \$.

### **3.7 Renouveau et adhésion de la Directrice générale et de l'adjointe à la direction générale**

Résolution 2022-01-09

Considérant la demande de renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) de plus que la nouvelle adhésion de l'adjointe à la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de la directrice générale de plus que l'adhésion de l'adjointe à la direction à l'ADMQ pour l'année 2022 au montant d'environ 1 389 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### **3.8 Création d'un fonds réservé pour les différentes dépenses liées à la tenue d'une élection**

Résolution 2022-01-10

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

> Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

### **3.9 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

Résolution 2022-01-11

Considérant que, par sa résolution numéro 2022-01-10 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au

moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 638 \$;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 638 \$ pour l'exercice financier 2022;

> Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

### **3.10 Formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie municipale**

Résolution 2022-01-12

Considérant la formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale donné par la Fédération Québécoise des Municipalités;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter le coût de la formation obligatoire des élus municipaux à l'éthique et la déontologie en matière municipale donné par la Fédération Québécoise des Municipalités au montant d'environ 150 \$ par participant plus les frais inhérents à cette formation, plus les taxes applicables, et d'en effectuer le paiement.

### **3.11 Projet de règlement numéro 341-22 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé – Avis de motion**

Résolution 2022-01-13

Avis de motion

Avis de motion est donné par Jean-François Chagnon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 341-22 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es municipaux de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

### **3.12 Déclaration commune « Engagez-vous pour le communautaire »**

Résolution 2022-01-14

Considérant que la MRC des Maskoutains, de par sa *Politique de la famille et de développement social et de sa politique régionale des aînés* et les plans d'action qui s'y rattachent, travaille en collaboration avec des intervenants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du communautaire;

Considérant que ces derniers regroupent et constituent plus de 50 organismes œuvrant sur le territoire de la MRC des Maskoutains et sont des partenaires importants pour cette dernière;

Considérant la campagne nationale de mobilisation qui, depuis 2016, unit les différents secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec pour une société plus juste où les droits humains sont pleinement respectés et réclame au gouvernement qu'il soutienne adéquatement l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réalisant la justice sociale, notamment en réinvestissant massivement dans les services publics et les programmes sociaux;

Considérant l'invitation de la Corporation de développement communautaire des Maskoutains faite auprès des organismes du milieu maskoutain à l'effet de signer une déclaration commune dans le cadre de la campagne « *Engagez-vous pour le communautaire* »;

Considérant que cette déclaration commune sera remise à la députée de la circonscription Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy, ainsi qu'aux députés du territoire concerné;

Considérant qu'en 2020, plus de 35 900 personnes ont été rejointes par les organismes communautaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le filet social repose en grande partie sur le dévouement et l'engagement des organismes envers la population maskoutaine et que les organismes doivent continuer d'offrir des services essentiels à la population maskoutaine;

Considérant que les revendications de la campagne nationale « *Engagez-vous pour le communautaire* » visent l'augmentation du financement à la mission à un niveau suffisant, l'indexation annuelle des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement, le respect de

l'autonomie des organismes communautaires et la réalisation de la justice sociale et le respect des droits;

Considérant la recommandation favorable d'appui de cette déclaration commune de la part du Comité de développement social du 3 novembre 2021;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 11 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > D'appuyer la déclaration commune « *Engagez-vous pour le communautaire* » et les revendications de la campagne nationale;
- > D'autoriser le préfet à signer la déclaration commune « *Engagez-vous pour le communautaire* » pour et au nom de la MRC des Maskoutains, si cela est requis;
- > D'inviter les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à appuyer la déclaration commune « *Engagez-vous pour le communautaire* »;
- > De transmettre copie de la présente résolution à la **Corporation de développement communautaire des Maskoutains et aux municipalités de la MRC des Maskoutains**.

### **3.13 Offre de services professionnels en urbanisme**

Résolution 2022-01-15

Considérant l'offre de services en urbanisme reçue de Infra Planification Urbaine, pour la présence de l'inspectrice en bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels en urbanisme tel que proposé à leur offre de services datée du 9 décembre 2021 et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

### **3.14 Programmation de travaux #3 pour la TECQ 2019-2023**

Résolution 2022-01-16

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- > Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- > Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux #3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- > Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- > Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- > Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux #3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **3.15 Projet de règlement numéro 342-22 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion**

Résolution 2022-01-17

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 342-22 relatif au traitement des élus municipaux.

L'objet de ce règlement est de réviser la rémunération annuelle des élus.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

*Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.*

### **3.16 Projet de règlement d'emprunt numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers – Avis de motion**

Résolution 2022-01-18

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers, autorisant un emprunt au montant total de 3 156 300 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt et abrogeant le règlement numéro 327-20.

L'objet de ce règlement est de pourvoir au paiement du coût des travaux des montants d'argent versés pour l'exécution des travaux et d'effectuer un emprunt pour en payer les coûts et répartir entre les propriétaires riverains une taxe spéciale sur tout immeuble imposable de ce secteur pour en rembourser l'emprunt.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

*Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.*

### **3.17 Renouvellement soutien technique informatique avec FQM service d'informatique municipale 2022**

Résolution 2022-01-19

Considérant la demande de renouvellement de soutien technique informatique avec FQM-CIM 2022;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement du soutien informatique FQM service d'informatique municipale CIM 2022 tel que proposé au montant d'environ 7 870 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### **3.18 Embauche temporaire aux travaux publics**

Résolution 2022-01-20

Considérant qu'il y a eu besoin de procéder à l'embauche temporaire d'un employé aux travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche temporaire d'un employé aux travaux publics, en l'occurrence Karl Pelchat pour le temps nécessaire jusqu'au retour complet de l'équipe des employés des travaux publics et d'en effectuer le paiement de la rémunération, selon l'entente prévue avec la direction générale.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Renouvellement d'adhésion du directeur incendie à l'AGSICQ**

Résolution 2022-01-21

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de renouveler son adhésion à l'Association des Gestionnaires de Sécurité incendie et civile du Québec;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du directeur Jean-François Demers à l'Association des Gestionnaires de Sécurité incendie et civile du Québec moyennant la somme d'environ 325 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

### **4.2 Achat de divers articles pour le service incendie**

Résolution 2022-01-22

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat de divers articles pour le service incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de divers articles pour le service incendie selon la soumission de L'Arsenal, datée du 17 décembre 2021 au montant d'environ 1 592 \$ toutes taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

### **5.1 Offre pour achat d'un véhicule hybride rechargeable aux travaux publics**

Résolution 2022-01-23

Considérant le besoin pour les travaux publics de se munir d'un véhicule de travail et à la demande du conseil, de se doter d'un véhicule hybride rechargeable;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat d'un véhicule hybride rechargeable de marque Ford Escape SE, selon la soumission de Ford Yergeau Acton Vale, datée de décembre 2021 au montant d'environ 40 294 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **5.2 Contrat de fauchage et débroussaillage avec le Ministère des Transports du Québec**

Résolution 2022-01-24

Considérant qu'il y a lieu de prendre entente avec le Ministère des Transports du Québec pour le contrat de fauchage et débroussaillage numéro 8610-19-SB01;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat de fauchage et débroussaillage avec le Ministère des Transports du Québec, contrat numéro 8610-19-SB01 pour la prochaine année, renouvelable pour les 2 autres années additionnelles au montant d'environ 8 190,88 \$ qu'ils nous remettront par année pour les routes 116, 211 et une partie du rang Saint-Édouard et de mandater la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire.

versements en juillet (à une semaine d'intervalle) compte tenu du fait du paiement des salaires des camps de jour et ce, au montant de 11 220,90 \$ payables mensuellement et ce, à compter du mois de janvier 2022 et ce, pour dix versements et d'en effectuer le paiement.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun comité*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains le comité du Bassin versant Delorme Ferré*

Monsieur Claude Vadnais : *Aucun comité*

Monsieur Yves Taillon : *CCU*

Monsieur Serge Desjardins : *Aucun comité*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque et Fête d'Hiver reportée*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC et Conte de Noël à la bibliothèque*

## **10. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06.*

> *La séance est sans la présence du public et aucune question n'a été reçue à la municipalité.*

## **11. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 décembre 2021 au 11 janvier 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2022-01-27

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 H 57.

Yves Winter

Maire

France Desjardins, GMA

Directrice générale

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.***

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Avis de motion**

Résolution 2022-01-25

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 344-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

L'objet de ce règlement aura pour effet de permettre l'acceptation de nouveaux projets plus diversifiés et à la fois encadrés au sein de la municipalité, en permettant d'ouvrir les portes à des usages complémentaires parfois non autorisés selon le règlement de zonage numéro 86-97 et à des projets particuliers.

La directrice générale procède au dépôt du premier projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Demande de subvention des Loisirs St-Liboire inc.**

Résolution 2022-01-26

Considérant qu'une somme de 112 209 \$ a été prévue au budget 2022 à titre de subvention de fonctionnement pour les Loisirs St-Liboire inc.;

Considérant que les modalités de versement doivent être approuvées au préalable par le Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la subvention de 112 209 \$ allouée aux Loisirs Saint-Liboire inc. pour l'année 2022 en procédant à dix (10) versements, dont 2

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1<sup>er</sup> février 2022 et débutant à 19 h, selon le décret ministériel, sans la présence du public, par visioconférence.

Étaient présents par visioconférence :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

3.11 Offre de services LNA pour débiter la recherche en eau potable

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Embauche d'un ancien pompier – et annuler résolution 2021-11-279

4.2 Achat de divers articles pour le service incendie

4.3 Achat de radios mobile numérique

4.4 Achat de vêtements pour les pompiers

4.5 Achat d'un ordinateur pour le service incendie

4.6 Offre de services en sauvetage technique

## 5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre pour achat d'équipement de sécurité pour le futur véhicule des travaux publics

5.2 Débloquer un montant pour achat de petits outils

5.3 Achat d'un ordinateur portable pour les travaux publics

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre pour vérification des débitmètres

6.2 Achat de sulfate ferrique pour usine des eaux usées

6.3 Renouvellement de contrat avec Suez Water Technologies

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Projet de règlement numéro 344-22 de PPCMOI

## 8. LOISIRS ET CULTURE

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CORRESPONDANCE

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

Résolution 2022-02-29

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

> La séance est sans la présence du public et aucune question n'a été reçue à la municipalité.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-02-28

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## 1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3. Adoption des comptes à payer

3.3 Règlement numéro 341-22 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé

3.4 Règlement numéro 342-22 relatif au traitement des élus municipaux

3.5 Règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers

3.6 Transfert d'air dans les bureaux de la Caisse -vs- Bureau municipal

3.7 Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022

3.8 Demande de subvention programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

3.9 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

3.10 Demande de financement pour le parc-école

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-02-30

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de janvier 2022 totalisant la somme de 198 088,22 \$, en plus des salaires versés au montant de 38 714,17 \$ et d'en ratifier le paiement.

**La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.**

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-02-31

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 3 163,88 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

**La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.**

### 3.3 Règlement numéro 341-22 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé

Résolution 2022-02-32

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 341-22

#### ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE SAINT-LIBOIRE

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité a adopté, le 6 février 2018 le *Règlement numéro 302-18 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es*;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU** qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

**ATTENDU** que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

**ATTENDU** que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

**ATTENDU** que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

**ATTENDU** que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

**ATTENDU** qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

**ATTENDU** qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

**ATTENDU** que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

**ATTENDU** que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

**ATTENDU** que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 janvier 2022 par le conseiller Jean-François Chagnon et qu'il a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 11 janvier 2022;

**ATTENDU** qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 341-22 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**Le règlement complet est disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet *Règlements municipaux* ou au bureau municipal.**

### **3.4 Règlement numéro 342-22 relatif au traitement des élus municipaux**

Résolution 2022-02-33

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 342-22**

#### **RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Liboire a adopté le 15 janvier 2019, un règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers;

**CONSIDÉRANT** que les fonctions de maire et de conseillers requièrent de plus en plus d'heures de travail en raison des nombreuses responsabilités qui leur sont confiées;

**CONSIDÉRANT** que la fonction d'élu municipal implique des dépenses additionnelles de toutes sortes pour ceux qui l'occupent;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération actuelle du maire est de 16 370 \$ par année, à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 8 185 \$ alors que la rémunération de base d'un conseiller est actuellement de 5 456,67 \$ par année et que son allocation de dépenses est de 2 728,33 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réviser la rémunération des élus et par conséquent, d'abroger et remplacer le règlement numéro 311-18 concernant la rémunération du maire et des conseillers;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 11 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 11 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 342-22 relatif au traitement des élus municipaux soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

***Le règlement complet est disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal***

*Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations*

### **3.5 Règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers**

Résolution 2022-02-34

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 343-22**

#### **DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LES RUES MORIN ET DESLAURIERS, AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT TOTAL DE 3 156 300 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AFIN DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT ET ABOGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-20**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté, le 12 janvier 2021, le *Règlement 327-20 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers, autorisant un emprunt au montant total de 2 303 500 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt (Règlement numéro 327-20)*;

**ATTENDU** que le Règlement numéro 327-20 a été adopté suivant une estimation préliminaire des travaux au montant de 2 303 500 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Liboire désire procéder à ces travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les Morin et Deslauriers;

**ATTENDU** que les coûts liés à l'exécution de ces travaux sont maintenant évalués à TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 156 300 \$) incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus;

**ATTENDU** que ces travaux feront l'objet d'une subvention versé dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu, le 14 juillet 2020, une confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'habitation de l'admissibilité du projet visant les travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers à une aide financière de 1 272 000 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité affecte la somme d'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (1 272 000 \$) à recevoir à titre de subvention provenant du programme FIMEAU afin d'acquitter une partie du coût des travaux;

**ATTENDU** que la Municipalité est également en attente d'une approbation d'une demande de subvention pour ces travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**ATTENDU** que la Municipalité ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de pourvoir au paiement du coût des travaux des montants d'argent versés pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU** que conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, avant l'adoption du règlement, la directrice générale ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de même que le montant de la dépense prévue au règlement et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 11 janvier 2022 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**Le règlement complet sera disponible après son adoption par le conseil sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal**

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

### **3.6 Transfert d'air dans les bureaux de la Caisse -vs- Bureau Municipal**

Résolution 2022-02-35

Considérant qu'il y a un problème de transfert d'air dans les bureaux de la Caisse -vs- le bureau municipal pour séparer la zone de la cafétéria de la Caisse du bureau de la direction générale de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de problème de transfert d'air selon la soumission reçue de Sotek pour la somme d'environ 3 965 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### **3.7 Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022**

Résolution 2022-02-36

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* sont organisées du 14 au 18 février 2022, sous le thème « *Merci d'être porteurs de sens* » lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, sous le thème « *Merci d'être porteurs de sens* » et qu'un nombre important de municipalités appuieront, elles aussi, cet événement;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De déclarer les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* de notre municipalité, sous le thème « *Merci d'être porteurs de sens* »;

> D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

### **3.8 Programme de soutien au milieu municipal patrimoine**

Résolution 2022-02-37

Considérant que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier instauré par le ministère de la Culture et des Communications vise à soutenir les municipalités régionales de comté et les municipalités locales pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

Considérant que la MRC des Maskoutains offre la possibilité aux municipalités de son territoire de participer au Volet 1 dudit programme, qui a pour objet la restauration du patrimoine immobilier;

Considérant que ce volet comprend deux sous-volets, soit :

- 1) Sous-volet 1a : Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, dont l'objectif est d'augmenter le nombre d'interventions en faveur de la préservation du patrimoine immobilier de propriété privée;
- 2) Sous-volet 1b : Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, dont l'objectif est d'augmenter le nombre d'interventions par le milieu municipal en faveur de la préservation du patrimoine immobilier de propriété municipale;

Considérant que ce programme s'inscrit dans les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) et de la Politique culturelle du Québec;

Considérant qu'il s'agit de la première fois depuis la création de la Loi sur les biens culturels de 1972, qu'une telle aide gouvernementale est offerte au propriétaire de biens anciens qui ne sont pas classés ou cités;

Considérant que la mise en place de ce programme répond également aux besoins exprimés par le milieu municipal et qu'il permettrait de conclure des ententes portant sur une compréhension commune des enjeux et des défis que pose la conservation du patrimoine immobilier;

Considérant que le gouvernement privilégie une approche régionale, à l'échelle des MRC, pour la mise en place et la gestion dudit programme;

Considérant que la MRC des Maskoutains possède déjà une ressource en place pouvant assurer la mise en œuvre de ce programme et sa gestion;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire désire participer, au sous-volet 1a) du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier instauré par le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2022 et 2023, dont la coordination sera assurée par la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De participer au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, instauré par le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2022 et 2023, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la demande par le ministère, à la signature d'une entente avec ce dernier et à la mise en place des outils et règlements nécessaires pour l'admissibilité au programme;

> D'investir la somme de 5 000 \$ dans le cadre du **sous-volet 1a** du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* qui vise la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, pour les années 2022 et 2023, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la demande par le ministère, à la signature d'une entente avec ce dernier et à l'octroi des subventions;

> De s'engager à verser à la MRC des Maskoutains, pour chacun des volets du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* auxquels la municipalité participe, les sommes prévues à l'entente, selon les modalités prévues à cette même entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la demande et à la signature de l'entente avec le ministère;

> De mandater la MRC des Maskoutains à gérer le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, pour les années 2022 et 2023;

> De mandater la MRC des Maskoutains à transmettre pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire la présente résolution ainsi qu'une demande de participation au programme afin d'être admissible aux subventions correspondantes auprès du ministère de la Culture et des Communications; et ce, pour les années 2022 et 2023;

> De nommer monsieur André Charron, directeur de la MRC des Maskoutains, responsable de la gestion du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire auprès du ministère de la Culture et des Communications;

> D'autoriser le chargé de projet en patrimoine de la MRC des Maskoutains à être la personne ressource, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire, concernant le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire auprès du ministère de la Culture et des Communications et des personnes bénéficiant de ce programme.

Les montants précédemment mentionnés devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

### **3.9 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton**

Résolution 2022-02-38

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour son règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dans sa demande d'approbation au ministère des Transports du Québec de son règlement concernant la circulation des camions et véhicules outils.

### **3.10 Demande de financement pour le parc-école**

Résolution 2022-02-39

Considérant la demande de financement du comité d'embellissement de la cour d'école Henri-Bachand pour un projet totalisant un peu plus de 48 000 \$ et qu'ils ont droit à une subvention;

Considérant que pour obtenir la subvention, le gouvernement leur demande qu'une preuve d'engagement totalisant une mise de fond de 20 % soit obtenue de leur part, ce qui représente en date de ce jour environ 9 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal s'engage à verser la somme maximale de 9 000 \$ pour le projet du comité d'embellissement de la cour d'école et d'en effectuer le paiement.

### **3.11 Offre de services de LNA hydrogéologie environnement pour débiter la recherche en eau potable**

Résolution 2022-02-40

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la recherche en eau potable aux fins d'acquiescer un nouveau puits pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de LNA, hydrogéologie environnement, datée du 27 janvier 2022 au montant d'environ 24 768 \$ plus les taxes applicables, pour la recherche en eau potable aux fins d'acquiescer un nouveau puits et d'en effectuer le paiement.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Embauche d'un ancien pompier et annulation de la résolution 2021-11-279**

Résolution 2022-02-41

Considérant la résolution numéro 2021-11-279 concernant l'embauche d'un ancien pompier, soit monsieur Yowan Rousseau et que ce dernier a refusé ledit embauche;

Considérant que la municipalité désire annuler l'embauche de M. Rousseau, par l'annulation de la résolution 2021-11-279;

Considérant la recommandation du directeur incendie à l'effet de procéder à l'embauche de l'ancien pompier, monsieur Vincent Beaugard;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'annuler la résolution d'embauche numéro 2021-11-279 concernant l'embauche de M. Rousseau;

> Et de procéder à l'embauche de l'ancien pompier Vincent Beaugard et d'effectuer le paiement de son salaire tel qu'il a été convenu avec le directeur du service incendie.

## **4.2 Achat de divers articles pour le service incendie**

Résolution 2022-02-42

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat de divers articles pour le service incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de divers articles pour le service incendie :

- > Deux (2) lumières de travail environ 300 \$;
- > Un (1) ensemble de cadennassage SST au montant d'environ 263 \$;
- > Un (1) ensemble de garde-boue pour l'Argo au montant d'environ 85 \$.

Le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **4.3 Achat de radios mobiles numériques véhiculaires**

Résolution 2022-02-43

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat de radios mobiles numériques en remplacement des anciens radios véhiculaires non compatibles à la technologie ondes radio numériques;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de radios mobiles numériques selon la soumission de Les Télé systèmes du Québec datée du 18 janvier 2022 au montant d'environ 4 414 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **4.4 Achat de vêtements pour les pompiers**

Résolution 2022-02-44

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat de vêtements (t-shirts) pour les pompiers et qu'il avait prévu le tout à son budget;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat d'environ 20 t-shirts pour les pompiers, au montant d'environ 25 \$ / chacun, taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

## **4.5 Achat d'un ordinateur pour le service incendie**

Résolution 2022-02-45

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau du service incendie;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat d'un ordinateur pour le bureau du service incendie selon la soumission de Fusion Expert datée du 24 janvier 2022 au montant d'environ 1 543 \$ incluant l'installation plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **4.6 Offre de services en sauvetage technique**

Résolution 2022-02-46

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder avec la ville de Saint-Césaire à la couverture de service intermunicipale en sauvetage technique, incluant le sauvetage en hauteur et espaces clos et gestion des hydrocarbures totalisant la somme de 3 000 \$ par année;

Considérant que l'entente proposée permet à la municipalité de bénéficier d'équipements, de véhicules et d'unités spécialisés en plus d'offrir une garantie de couverture du territoire qui assure une meilleure protection;

Considérant que pour que l'entente soit mise en place un minimum de huit municipalités doit adhérer à ladite entente afin qu'elle soit mise en place;

Considérant la recommandation favorable de notre directeur incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que compte tenu de la recommandation de notre directeur incendie :

- > De procéder à faire la demande à la ville de Saint-Césaire afin de faire partie de l'entente de la couverture de service intermunicipale en sauvetage technique, incluant le sauvetage en hauteur et espaces clos et gestion des hydrocarbures totalisant la somme de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'année 2022, entente renouvelable à chaque année à moins d'avis contraire par l'une ou l'autre des parties à l'entente;
- > Que la signature de cette entente est conditionnelle à l'acceptation de la grille tarifaire;
- > Et de mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants en cas d'absence à signer tout document inhérent à la présente.

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

### **5.1 Achat d'équipement de sécurité pour le futur véhicule des travaux publics**

Résolution 2022-02-47

Considérant le besoin de faire l'achat d'équipement de sécurité pour le futur véhicule de travail des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer une somme d'environ 8 550 \$ pour l'achat d'équipement de sécurité pour le futur véhicule des travaux publics et d'en effectuer le paiement.

### **5.2 Débloquer un montant pour achat de petits outils**

Résolution 2022-02-48

Considérant le besoin de faire l'achat de plusieurs petits outils pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer la somme budgétée de 10 000 \$ pour achat de petits outils pour ainsi bénéficier des spéciaux durant l'année, et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

## 5.3 Achat d'un ordinateur portable pour les travaux publics

Résolution 2022-02-49

Considérant la demande du directeur général adjoint à l'effet de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat d'un ordinateur portable pour les travaux publics selon la soumission de Fusion Expert datée du 27 janvier 2022 au montant d'environ 2 775 \$ incluant l'installation plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Offre pour vérification des débitmètres

Résolution 2022-02-50

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vérification des débitmètres, et ce, annuellement;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission des Compteurs d'eau du Québec datée du 18 janvier 2022 pour vérification annuelle des débitmètres et ce, moyennant la somme d'environ 2 945 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 6.2 Achat de sulfate ferrique pour usine des eaux usées

Résolution 2022-02-51

Considérant le besoin d'obtenir du sulfate ferrique pour l'usine des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de sulfate ferrique pour environ 6 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 6.3 Renouvellement de contrat annuel avec Suez Water Technologies & Solutions

Résolution 2022-02-52

Considérant l'offre de renouvellement de contrat de services transmis par Suez Water Technologies & Solutions Canada pour suivi à distance de l'usine d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de services transmis par Suez Water Technologies & Solutions Canada pour suivi à distance de l'usine d'eau potable selon l'offre datée du 15 novembre 2021 au montant d'environ 5 242 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Projet de règlement numéro 344-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Résolution 2022-02-53

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 344-22

#### SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire procéder à l'adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**ATTENDU** que la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU)* permet à une municipalité d'adopter le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1er février 2022;

**ATTENDU** que le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 1er mars 2022 à 19 h à la salle du conseil afin que le règlement soit expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus. Durant la pandémie, il est indiqué que les personnes doivent poser leurs questions avant la séance et doivent être reçues à la municipalité avant 16 h le jour même de la séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 344-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**Le règlement complet sera disponible après son adoption par le conseil sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements d'urbanisme ou au bureau municipal**

## 8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier n'a été discuté.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun comité*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et projet piquetage des cours d'eau – St-Simon*

Monsieur Claude Vadnais : *Aucun comité*

Monsieur Yves Taillon : *CCU – Webinaire Mada (x2) Jard-Boire, Bassin Versant de la Rivière-Noire*

Monsieur Serge Desjardins : *Loisirs et CCU*

Madame Martine Bachand : *Fête d'Hiver*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC*

## 10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

> *La séance est sans la présence du public et aucune question n'a été reçue à la municipalité.*

## 11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 11 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-02-54

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 H 42.

Yves Winter

Maire

France Desjardins, GMA

Directrice générale

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2022.***

## LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 1<sup>ER</sup> MARS 2022 À 19 H

*\*Dû à la pandémie de la COVID-19 et des consignes sanitaires émises par la Santé publique, les séances seront tenues sans la présence du public et par visioconférence jusqu'à nouvel ordre.*



[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)



# Soudure Maskoutaine

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0



## Maryse Morin

Courtier immobilier agréé  
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203  
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5  
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



## Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690

514 456-8690

### A&R ÉLECTRIQUES

Les entreprises électriques A&R Ltée

Fax: 450 253-0017

info@arelectrique.ca

www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux  
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitsoins.com

450 771-0605

info@coopauxpetitsoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

## Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



## DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.

Conseiller en sécurité financière  
Représentant en épargne collective

www.donaldbergeron.ca

SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine

Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0

T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566

www.sfl.com



Gestion de patrimoine



Placements

### Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

# POMPAGE St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo® HYDRO-KINETIC® BIONEST  
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE  
TENSION PARASITE AGRICOLE

## GÉRARD DION

& FILS  
INC.



Pierre Dion  
Saint-Liboire

1 800 808-4481  
Cell.: 450 223-4481  
Tél.: 450 793-4481

Nos professionnels

## Béton Mobile DALPÉ inc.

953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0  
(450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com

Béton livré au compteur !



1625, rue Saint-Antoine,  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3L3

**450 250-0255**



**Pharmacie  
Nicolas Borri**  
Pharmacien propriétaire

**LIVRAISON  
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.  
**9h30 à 18h**

Mer. Jeu. **9h30 à 20h**

Sam. **9h30 à 17h**

Dim. Fermé

Membre affilié à



Nicolas Borri  
54 Saint-Patrice,  
Saint-Liboire J0H 1R0  
T 450 793-4466  
F 450 793-4861

Détailant autorisé

**SERRUPRO**



Centre de  
Rénovation

**A.L.**

2740, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200

T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
**SERVICE À DOMICILE**

DÉPOSITAIRE



[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)

**450 502-7349**

[info@aspirateurfr.com](mailto:info@aspirateurfr.com)



RBQ: 5729-5388-01



1 844-793-4963  
[info@cdeslandes.ca](mailto:info@cdeslandes.ca)  
[constructions-deslandes.ca](http://constructions-deslandes.ca)

1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBQ 2864-2908-53

Plomberie - chauffage  
**POULIOT**  
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

[admin@pouliotpm.com](mailto:admin@pouliotpm.com) | [pouliotpm.com](http://pouliotpm.com)

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

**ALIMENTS CRUS  
POUR CHIENS & CHATS  
COMPLET - SANS PRÉPARATION  
100% NATUREL**

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

**LIVRAISON GRATUITE**



PHOTO À TITRE INDICATIF.



Distributeur des  
**ALIMENTS CRUS  
GRENIER**

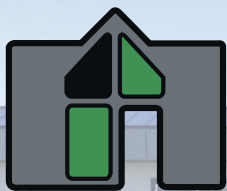
Pour la région de St-Hyacinthe

**514 776-9396**

312, Bas de la rivière,  
Saint-Pie J0H 1W0



**VENEZ VOIR NOS NOUVEAUTÉS EN MAGASIN !**



**MEUBLES  
BERNARD TANGUAY**



[meublesbernardtanguay.com](http://meublesbernardtanguay.com) / 1-800-773-2327